RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 21818
Numéro SIREN : 798 641 999
Nom ou dénomination : CERTINERGY

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2019 sous le numéro de dépôt 39047

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-05-2019

N° DE DEPOT : 039047

N° GESTION : 2013B21818

N° SIREN : 798641999

DENOMINATION : CERTINERGY

ADRESSE : 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15

MILLESIME : 2018

MATHURINS AUDITEURS ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Certinergy

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MATHURINS AUDITEURS ASSOCIES
36, rue des Mathurins
75008 Paris
S.A.R.L au capital de € 12.500
490 441 268 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Certinergy

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Certinergy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Certinergy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe aux comptes annuels précise dans la note « 3.2.2 Stocks et en-cours » les modalités d'évaluation des stocks de marchandises, des encours de biens et des produits finis, relatifs aux certificats d'économie d'énergie ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par votre société et avons vérifié par sondages sa correcte application.

L'annexe aux comptes annuels précise dans les notes « 2. Evènements significatifs de l'exercice », « 3.6. Dettes diverses », « 4.5.1. Etat des Dettes » et « 6.9. Résultat exceptionnel » les modalités de comptabilisation et de détermination du passif gelé ; nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de cette méthode.

Comme détaillé dans la note intitulée « 4.6.2 Provisions » de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et des estimations retenues, et sur un examen des événements postérieurs venant corroborer ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 27 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

MATHURINS AUDITEURS ASSOCIES	ERNST & YOUNG Audit
Olivier Joly	Quentin Séné

Bilan Actif

CERTINERGY FILIALE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 22/03/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	3 452 100	3 223 801	228 300	286 893
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				106 202
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	**3 452 100**	**3 223 801**	**228 300**	**393 095**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	538 868	521 007	17 861	55 035
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	**538 868**	**521 007**	**17 861**	**55 035**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 000		5 000	5 000
Autres immobilisations financières	143 990		143 990	202 831
TOTAL immobilisations financières :	**148 990**		**148 990**	**207 831**
ACTIF IMMOBILISÉ	**4 139 958**	**3 744 807**	**395 151**	**655 960**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens	10 359 335		10 359 335	3 659 663
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	614 782		614 782	4 950 150
Stocks de marchandises				2 970
TOTAL stocks et en-cours :	**10 974 116**		**10 974 116**	**8 612 783**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	4 757 916		4 757 916	5 483 644
Créances clients et comptes rattachés	9 191 744	90 616	9 101 128	5 481 204
Autres créances	5 409 766	175 840	5 233 926	4 466 591
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**19 359 426**	**266 456**	**19 092 970**	**15 431 640**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	29 862 313		29 862 313	6 299 611
Charges constatées d'avance	1 250 889		1 250 889	72 712
TOTAL disponibilités et divers :	**31 113 202**		**31 113 202**	**6 372 323**
ACTIF CIRCULANT	**61 446 746**	**266 456**	**61 180 290**	**30 416 745**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	65 586 704	4 011 263	61 575 441	31 072 706

© Sage

Bilan Passif

CERTINERGY FILIALE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 22/03/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	500 000	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			1 849 908	1 849 906
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(7 009 078)	(26 502 745)
Résultat de l'exercice			17 625 091	19 493 666
		TOTAL situation nette :	**13 015 919**	**(4 809 172)**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**13 015 919**	**(4 809 172)**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			25 288	4 075 794
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**25 288**	**4 075 794**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers			2 250 814	1 003 889
		TOTAL dettes financières :	**2 250 814**	**1 003 889**
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS			4 500 000	
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			23 135 881	15 473 455
Dettes fiscales et sociales			6 873 771	2 524 006
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			11 773 788	12 604 735
		TOTAL dettes diverses :	**41 783 420**	**30 602 195**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**48 534 234**	**31 609 084**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	61 575 441	31 072 706

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

CERTINERGY FILIALE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 22/03/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises	715 863		715 863	1 594 681
Production vendue de biens	61 017 790		61 017 790	32 854 188
Production vendue de services	3 867 142		3 867 142	1 800 586
Chiffres d'affaires nets	**65 600 796**		**65 600 796**	**36 249 457**
Production stockée			2 364 305	278 578
Production immobilisée			27 770	106 202
Subventions d'exploitation			387	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			6 683	3 568 525
Autres produits			60 673	11 619
PRODUITS D'EXPLOITATION			**68 060 624**	**40 212 380**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			4 225 116	4 445 923
Variation de stock de marchandises			2 970	168 857
Achats de matières premières et autres approvisionnements			34 340 941	19 444 512
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			6 910 683	8 222 988
TOTAL charges externes :			**45 478 710**	**30 282 280**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			547 576	319 356
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 550 082	2 090 899
Charges sociales			1 140 929	856 177
TOTAL charges de personnel :			**3 690 991**	**2 947 076**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			281 754	558 838
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			201 456	14 635
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**483 210**	**573 473**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			3 502	8 432
CHARGES D'EXPLOITATION			**50 204 990**	**34 130 688**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**17 855 634**	**6 081 784**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CERTINERGY FILIALE

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 22/03/19
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**17 855 634**	**6 061 784**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		5 789 400
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		5 789 400
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		2 894 680
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		2 894 680
RÉSULTAT FINANCIER		**2 894 720**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**17 866 634**	**9 976 504**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 414 933	12 649 700
Produits exceptionnels sur opérations en capital	510	14 002
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 051 794	335 124
	5 467 237	**12 998 825**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 761 016	52 954
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(15 952)	532 363
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 288	444 136
	1 746 351	**1 029 453**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**3 720 886**	**11 969 372**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	368 703	154 963
Impôts sur les bénéfices	3 582 726	1 297 247
TOTAL DES PRODUITS	**73 527 861**	**59 000 605**
TOTAL DES CHARGES	**55 902 770**	**39 506 938**
BÉNÉFICE OU PERTE	17 625 091	19 493 666

© Sage

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2018

Désignation de la société : CERTINERGY SAS

GÉNÉRATEUR D'ECONOMIES D'ÉNERGIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 61.575.441 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 17.625.091 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Activité

La société CERTINERGY SAS est une société de services en efficacité énergétique s'appuyant sur le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (ou « CEE »). A ce titre, elle verse des primes financières aux consommateurs qui effectuent des travaux leur permettant de réaliser des économies d'énergie, fait certifier les économies d'énergie auxquelles elle contribue et produit ainsi des CEE. Ceux-ci ont une valeur marchande, sur un marché de gré à gré, pour les fournisseurs d'énergie (gaz, électricité) et de carburants (les « obligés »), qui sont soumis par les pouvoirs publics à des obligations d'économies d'énergie, exprimées en kWh cumac d'énergie finale économisée.

CERTINERGY SAS accompagne les entreprises, administrations ou les professionnels du bâtiment dans la réalisation de travaux d'économies d'énergie éligibles aux CEE.

Elle intervient dans le cadre de conventions de partenariat long terme ou d'opérations ponctuelles, en fonction des besoins de ses partenaires, selon qu'ils souhaitent :

- S'agissant des professionnels de l'efficacité énergétique : développer des offres à l'attention de leurs clients pour les inciter à maîtriser leurs consommations énergétiques, ou encore

- S'agissant des consommateurs d'énergie : réaliser directement des travaux d'efficacité énergétique sur leur patrimoine.

Conformément à la réglementation applicable, ces conventions doivent être signées antérieurement à l'engagement des opérations d'économies d'énergie, pour permettre à CERTINERGY SAS de demander des CEE pour les économies réalisées.

Dans ce cadre incitatif, une fois l'opération finalisée et l'ensemble des justificatifs collectés et vérifiés, CERTINERGY SAS obtient directement auprès de l'administration des CEE, puis stocke les CEE ainsi délivrés sur son compte ouvert au registre national, et les commercialise auprès des divers obligés souhaitant atteindre leurs quotas de CEE.

2. Evénements significatifs de l'exercice

- Conformément au plan de sauvegarde approuvé par le Tribunal de Commerce de Paris, par jugement du 28 juin 2016, un règlement a été effectué en juin 2018 correspond à la deuxième tranche de 3 % de l'échéancier pour un montant de 372.837 €. Un second règlement a également été effectué pour 126.816 € correspondant à la quote-part correspondante du passif gelé contesté.

- Au cours de l'exercice, CERTINERGY SAS a été informée par le Commissaire à l'exécution du Plan que la proposition de rectification fiscale de 444.136 € lui ayant été notifiée en décembre 2017 ferait l'objet d'un rejet dans le cadre du Plan de Sauvegarde, ce qui a conduit à la reprise de provision pour risques.

- A compter du 1er juillet 2018, CERTINERGY SAS occupe des locaux dans le cadre d'un bail précaire au 36ème étage de la Tour Montparnasse, à échéance du 31 décembre 2019.

- Le 2 mars 2018, CERTINERGY SAS a conclu un accord transactionnel concernant un litige né lors de sa procédure de sauvegarde. A ce titre, CERTINERGY SAS a concédé l'abandon de 50% du stock de CEE (soit 1,11 TWhc) dont elle avait la propriété, mais sur lequel un tiers disposait d'un droit de rétention. En contrepartie, ce tiers a renoncé à toute réclamation envers CERTINERGY et s'est désisté de toute instance concernant la reconnaissance d'un quelconque préjudice au titre de la résiliation d'un contrat résilié entre les parties fin 2015 dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde. En particulier, ce tiers a renoncé à la déclaration de créance qu'il avait faite, ce qui a conduit le Commissaire au Plan à restituer les sommes qui lui avaient été remises à titre de provision par CERTINERGY SAS, pour un montant de 194.880 €.

- Le 15 juin 2018, CERTINERGY SAS a obtenu la validation de sa délégation d'économies d'énergie pour la 4ème période du dispositif des CEE, portant sur un volume de 1 TWhc.

- Le 25 juin 2018, CERTINERGY SAS a reçu un avis de vérification fiscale portant sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2017 et en matière de TVA pour la période courant jusqu'au 31/05/2018. A ce jour, ce contrôle n'a pas donné lieu à commentaires de la part de l'administration fiscale.

- Le 3 décembre 2018, CERTINERGY SAS a conclu un accord transactionnel avec les sociétés du groupe SAINT GOBAIN, homologué par le Juge Commissaire, ce qui a permis de mettre fin à la créance réclamée par ce dernier dans le cadre du Plan de Sauvegarde.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés en conformité avec les normes comptables définies par le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général et conformément à l'avis CUCNC n° 2006-D du 4 octobre 2006 et du règlement ANC n° 2012-04 du 4 octobre 2012 relatifs au traitement comptable du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

3.1. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3.2. Immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires : droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte, etc.) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- **Logiciels** **1 à 3 ans**
- **Production informatique immobilisée** **3 ans**
- **Agencements, aménagements et installations** **5 à 9 ans**
- **Matériel de transport** **3 ans**
- **Mobilier et matériel de bureau** **3 à 5 ans**

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Une dépréciation est constatée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.2.1. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique.

Elles sont constituées principalement des dépôts et cautionnements versés relatifs à l'occupation des bureaux du 36ème étage de la Tour Montparnasse à PARIS.

3.2.2. *Stocks et en-cours*

Les stocks de Certificats d'Economie d'Energie sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Les stocks au bilan correspondent aux Certificats d'Economie d'Energie précarités et classiques.

Les stocks d'encours correspondent à des Certificats d'Economie d'Energie déposés par la société au cours de la période et en attente de délivrance par le Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie à la clôture de la période.

Les stocks de produits finis correspondent à des Certificats d'Economie d'Energie déposés et délivrés par le Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie à la clôture de la période.

L'entrée des stocks dans le calcul du CUMP est évaluée au coût de production, c'est-à-dire en tenant compte du coût d'achat de la matière (primes à verser aux ayants droit) ou au prix d'achat pour les Certificats d'Economie d'Energie achetés sur le marché.

La valeur brute des stocks intègre une quote-part de coût de main d'œuvre pour les certificats produits.

Les stocks de Certificats d'Economie d'Energie achetés sur le marché sont évalués au prix d'achat.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'à la clôture, la valeur d'inventaire des stocks ou des travaux en cours est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire des Certificats d'Economie d'Energie est appréciée au regard de la valeur vénale desdits certificats à la date de la clôture.

Au 31 décembre 2018, les valeurs d'un stock de produits finis de CEE classique d'un volume de 224 GWhc et d'un stock de produits en-cours de CEE classique d'un volume de 109 GWhc ont été mises à zéro, dans le but de reconnaitre la charge qui constitue la contrepartie de la reconnaissance des produits relatifs à la délégation d'obligation d'économies d'énergie pour la 4ème période du dispositif des CEE.

3.3. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Néant

3.4. Créances et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée créance par créance suivant les règles ci-dessous :

- Procédure de sauvegarde, redressement judiciaire et liquidation judiciaire : 100 %
- Retard entre 91 et 180 jours : 50 %
- Retard entre 181 jours et 270 jours : 75 %
- Retard à plus de 270 jours : 100 %

3.5. Dettes financières

Néant

3.6. Dettes diverses

Les dettes se décomposent en :

- Dettes Fournisseurs : 23.135.861 € dont 19.382.066 € de factures non parvenues
- Dettes fiscales et sociales : 6.873.771 €
- Autres dettes : 11.773.788 € dont
  - 11.739.503 € correspondant au passif de sauvegarde ;
  - 34.285 € correspondent à des autres dettes courantes.

3.7. Crédit d'impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 62.079 €.

Il est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes et a été réalisée par la diminution des charges de personnel.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés

3.8. Engagements de retraite

Le montant de cet engagement au 31 décembre 2018 se monte à 137 537 €.

Cet engagement a été déterminé pour l'ensemble des salariés la société selon une méthode actuarielle basée sur l'utilisation de la table de mortalité INSEE F 2011-2013.

Pour cette méthode, les hypothèses prises en compte pour le calcul sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 1.60 %
- Taux d'augmentation des salaires : 3 %
- Turnover du personnel : 5 %
- Taux des charges sociales : 45 %

La Société ne comptabilise dans ses comptes aucune provision au titre des engagements de retraite.

4. Notes sur le Bilan

4.1. Actif immobilisé

Tableau de variation des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	3 379 284	-	179 443	106 627	3 452 100	-
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 379 284	-	179 443	106 627	3 452 100	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Constructions installations générales	-	-	-	-	-	-
Installations techniques et outillage industriel	-	-	-			
Installations générales, agencements et divers	126 611	-	-	-	126 611	-
Matériel de transport	250 148	-	-	0	250 148	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	451 931	-	7 053,79	296 876	162 109	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-			
TOTAL immobilisations corporelles :	828 690	0	7 054	296 876	538 868	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations évaluées par mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	207 831	-	114 353	173 193,49	148 990	-
TOTAL immobilisations financières :	207 831	-	114 353	173 193,49	148 990	-
TOTAL GÉNÉRAL	4 415 805	-	300 850	576 696	4 139 958	-

AMORTISSEMENTS - SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établ. et de développement.	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	2986 189	238 036	425	3223 801
TOTAL immobilisations incorporelles :	2986 189	238 036	425	3223 801
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions installations générales	-	-	-	-
Installations techn. et outillage industriel	96 672	23 930		120 603
Matériel de transport	250 148			250 148
Mat. de bureau, informatique et mobil.	426 835	19 788	296 366	150 256
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles :	773 655	43 718	296 366	521 007
TOTAL GÉNÉRAL	3759 844	281 754	296 791	3744 807

4.2. Actif circulant

4.2.1. *Etat des créances*

État des Échéances des Créances - CERTINERGY

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	5 000	-	5 000
Autres immobilisations financières	143 990	114 353	29 637
TOTAL de l'actif immobilisé :	**148 990**	**114 353**	**34 637**
Clients douteux ou litigieux	40 012	-	40 012
Avances, acomptes versés sur commandes (1)	4 757 916	4 757 916	
Autres créances clients	9 151 732	9 075 744	75 988
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 352	1 352	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	311	311	-
État - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
État - Taxe sur la valeur ajoutée (2)	4 973 823	3 649 970	1 323 853
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
État - Divers	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	434 279	258 439	175 840
DE L'ACTIF CIRCULANT	**19 359 426**	**17 743 733**	**1 615 693**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (3)	1 250 889	1 250 889	
TOTAL GÉNÉRAL	**20 759 306**	**19 108 975**	**1 650 331**

(1) Les acomptes versés concernent principalement nos partenaires installateurs.

(2) La TVA déductible sur le Passif gelé représente 1 397 K€ et sera récupérable au fur et à mesure du paiement du passif.

(3) voir 4.6.1

4.2.2. *Produits à recevoir*

Produits à Recevoir - CERTINERGY

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Immobilisations financières	-
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	-
Créances	-
Créances clients et comptes rattachés	4 203 859
Personnel	-
Organismes sociaux	-
État	-
Divers, produits à recevoir	-
Autres créances	-
Valeurs Mobilières de Placement	-
Disponibilités	-
TOTAL	4 203 859

4.3. Composition du Capital Social

Composition du Capital Social - CERTINERGY

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	500 000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	-	-
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	500 000	1

4.4. Capitaux propres

Variation des capitaux propres - CERTINERGY

CATEGORIES DE TITRES	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Capital social	500 000	0	0	500 000
Prime de fusion	1 849 906	0	0	1 849 906
Réserve légale	50 000	0	0	50 000
Report à nouveau	(26 502 745)	0	(19 493 666)	(7 009 079)
Résultat de l'exercice (1)	19 493 666	17 625 091	19 493 666	17 625 091
Capitaux propres	(4 609 173)	17 625 091	0	13 015 919

4.5. Dettes

4.5.1. Etat des Dettes

État des Échéances des Dettes - CERTINERGY

RUBRIQUES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Auprès des établissements de crédit :	-	-	-	-
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d' 1 an à l'origine	-	-	-	-
	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	23 135 861	23 135 861	-	-
Personnel et comptes rattachés	805 915	805 915	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	479 196	479 196	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	5 259 221	5 259 221	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	329 809	329 809	-	-
Dettes sur immo. et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	2 250 814	2 250 814	-	-
Autres dettes	11 773 788	652 153	6 178 686	4 942 949
Dette représentat. de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	44 034 604	32 912 969	6 178 686	4 942 949

Le poste « Autres Dettes » inclut le passif gelé de la Société pour un montant de 11.739.503 €.

4.5.2. Etat des Charges à Payer

Charges à Payer - CERTINERGY

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	19 382 066
Dettes fiscales et sociales	1 445 355
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Disponibilités, charges à payer	-
Autres dettes	-
TOTAL	20 827 421

(1) Il s'agit des factures à recevoir principalement en provenance de partenaires dans le cadre de l'activité de production de CEE de la société.

4.6. Comptes de régularisation

4.6.1. Charges constatées d'avance et produits constatées d'avance

Charges et Produits Constatés d'Avance - CERTINERGY

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation (1)	1 250 889	-
Charges ou produits financiers	-	-
Charges ou produits exceptionnels	-	-
TOTAL	1 250 889	-

(1) Les charges de décomposent pour 397.894 € pour les frais généraux et 852.995 € pour les primes Energies

4.6.2. Provisions

Provisions Inscrites au Bilan - CERTINERGY

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Dont majorations exceptionnelles de 30%	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-	-	-
Provisions pour litiges	109 000	1 288	85 000	25 288
Prov. pour garant. données aux clients	-	-	-	-
Prov. pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Prov. pour pensions et obligat. simil.	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Prov. pour renouvellement des immo. et grandes révisions	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-
Autres prov. pour risques et charges (1)	3 966 794	-	3 966 794	-
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	4 075 794	1 288	4 051 794	25 288
Prov. sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Prov. sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Prov. sur immo. titres mis en équival.	-	-	-	-
Prov. sur immo. titres de participation	-	-	-	-
Prov. sur autres immo. financières	-	-	-	-
Provisions sur stocks et en cours	-	-	-	-
Provisions sur comptes clients	71 650	25 616	6 649	90 616
Autres provisions pour dépréciation	-	175 840	-	175 840
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	71 650	201 456	6 649	266 456
TOTAL GÉNÉRAL	4 147 443	202 744	4 058 443	291 744
Dont Exploitation		201 456	6 649	
Dont Financière				
Dont Exceptionnelle		1 288	4 051 794	

(1) La reprise de 3.966.794 € se compose de la reprise liée au dénouement du litige Saint Gobain pour 3.522.658 € et de la reprise liée à la forclusion de la proposition de rectification du contrôle fiscal pour 444.136 €.

5. Notes sur le Compte de résultat

5.1. Chiffre d'affaires

Lorsqu'un accord définitif de transaction portant sur des Certificats d'Economies d'Energie a été conclu avant la clôture de la période et qu'un ordre de transfert a été émis auprès du registre national des certificats d'économies d'énergie au cours de cette même période, les certificats cédés sont comptabilisés en chiffre d'affaires et la marge est considérée comme acquise même si le transfert est effectivement enregistré par le registre au cours de la période comptable suivante.

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net - CERTINERGY

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Ventes de marchandises	715 863
Production vendue de biens	61 017 790
Production vendue de services	3 867 142
TOTAL	65 600 796

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
France	65 600 796
Europe (hors France)	-
TOTAL	65 600 796

6. Autres informations

6.1. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

6.2. Effectifs

Effectif Moyen - CERTINERGY

EFFECTIFS	Personnel salarié
Cadres	29
Agents de maîtrise et techniciens	-
Employés	20
Ouvriers	-
TOTAL	49

6.3. Identité de la société mère consolidant les comptes

Dénomination sociale : EFFY SAS
RCS : 509 302 469
Adresse : Tour Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75015 PARIS

6.4. Intégration fiscale

Le groupe fiscal dont la société tête de groupe est EFFY SAS a été constitué en date du 1er janvier 2014 et est composé au 31 décembre 2018 par les sociétés Effy, Certinergy, Calculeo, CN Solutions, Combles Eco Energie, Ventures 2E, Effy Solaire (ex-CN Commodities) et Effy Global Services.

Conformément à la convention d'intégration fiscale signée en date du 14 avril 2016:

- **La Société et la société tête de groupe bénéficient du principe de neutralité fiscale ;**
- **Les charges d'impôt sont supportées par la Société après imputation (i) de ses déficits antérieurs intégrés, en application des règles de droit commun ; (ii) de ses éventuels crédits d'impôt ;**
- **Le paiement de la charge d'impôt à la société tête de groupe se fait selon l'échéancier auquel cette dernière est soumis ; le droit à remboursement en cas de crédit d'impôt est acquis à la Société selon les mêmes conditions que si la Société n'avait pas été membre du groupe d'intégration fiscale (mais en tenant compte de son statut d'entreprise liée au sens de la PME communautaire en revanche, le cas échéant) ;**
- **Les économies d'impôt réalisées par le groupe, liées aux déficits antérieurs intégrés, sont conservées chez la société tête de groupe et sont considérées comme un gain immédiat de**

l'exercice pour cette dernière, qui supportera seule la charge d'impôt ultérieure le cas échéant.

6.5. Passifs éventuels

Néant

6.6. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice 2018, aucune opération non courante n'a été réalisée avec des membres des organes de direction ni entités sur lesquelles un des principaux dirigeants exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable ou détient un droit de vote.

6.7. Transactions commerciales réalisées avec d'autres sociétés du groupe

Flux intercompagnies - CERTINERGY

En €	Montant
Produits avec entités liées	4 259 953
Charges avec entités liées	(6 428 168)
TOTAL	(2 168 215)

Les ventes vers les sociétés du groupe concernent essentiellement des cessions de certificats d'energie.
Les charges concernent des achats de prestations d'assistance et d'animation ainsi que des achats de certificats d'energie.

6.8. Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Cette information n'est pas communiquée dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

6.9. Résultat Exceptionnel

Résultat Exceptionnel - CERTINERGY

En €	Charges Exceptionnelles	Produits Exceptionnels
Pénalités	4 410	
Dons	42 000	
Valeur nette comptable sur cession d'immobilisation	509	
Charges liées à la procédure de sauvegarde	1 698 144	
Provision Litige social	1 288	
Produit de Cession d'immobilisation		510
Produit exceptionnel sur le Passif		1 414 933
Reprise Provision sur procédure de sauvegarde		3 522 658
Reprise provision Litige fiscal		444 136
Reprise provision Litige social		85 000
TOTAL	1 746 351	5 467 237

6.10. Transfert de Charges

Transfert de Charges - CERTINERGY

En €	Montant
Avantages en Nature	15 507
Indemnité IJSS	989
Honoraires lié à la procédure de sauvegarde	- 16 462
TOTAL	34

6.11. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices - CERTINERGY

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	17 855 634	2 964 882
Résultat exceptionnel (hors participation)	3 720 886	617 844
Résultat comptable (hors participation)	21 576 520	3 582 726

Le déficit reportable au 31/12/2017 était de 10.400.323 €. Ce dernier a été entièrement utilisé sur l'exercice 2018. Ce qui amène le déficit reportable après imputation du résultat de l'exercice a un montant de 0 € au 31/12/2018.

6.12. Autres engagements hors bilan

6.12.1 **Dans le cadre de son activité, CertiNergy conclut des ventes à terme (carnet de commandes) dans le but de sécuriser la livraison des CEE qu'elle produit, et ainsi assurer sa profitabilité future. La stratégie de couverture est définie en fonction de la durée et des volumes sur lesquels Certinergy prend des engagements d'achat, considérant que ceux-ci sont au cœur de son modèle économique de production en lien avec le dispositif des CEE.**

Ainsi :

- ces contrats permettent de sécuriser une partie de l'activité de l'entreprise tout en ne l'exposant pas au-delà de ses prévisions d'activité normale,

- au cours actuel des CEE, ils ne présentent pas de risque de perte à terminaison, à savoir que les prix de vente contractualisés à la date de clôture sont supérieurs au coût d'achat ou de production prévisionnel des certificats destinés à leur être livré.

CERTINERGY
Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 500.000 Euros
Siège Social: 33 avenue du Maine BP 195 – 75755 – Paris Cedex 15
798 641 999 RCS PARIS

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE RELATIVES A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 EN DATE DU MAI 2019

L'an 2019, le 14 mai 2019, à Courbevoie,

GDF International S.A.S. ayant son siège social au 1, Place Samuel de Champlain, 92400 COURBEVOIE, inscrite auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 622 048 965, dûment représentée par M. Sergio Val son représentant légal,

détenant la totalité du capital social et des droits de vote,

(ci-après l' « associé unique »),

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 ET QUITUS AU PRESIDENT

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, décide d'approuver les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION : RAPPEL DE LA SITUATION DE LA SOCIETE EU EGARD AUX DIVIDENDES AU TITRES DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'Associé Unique approuve la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un résultat net positif de 17.625.091euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

A la réserve légale	0 euro
Au titre de dividende	0 euro

En report à nouveau	17.625.091 euros
Autres réserves	0 euro
Le report à nouveau est ainsi porté à la somme de	+ 10.616.013 euros.

QUATRIEME RESOLUTION : RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 225-248 DU CODE DE COMMERCE

L'Associé Unique constate qu'à la suite de l'affectation du résultat, les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social, et qu'ils ont donc été reconstitués.

CINQUIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Associé Unique prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce conclues entre la Société et ses dirigeants au cours de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION : DETERMINATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT

L'Associé Unique approuve qu'aucune rémunération n'a été versée à la société EFFY, au titre de son mandat de Président au cours de l'exercice 2018 et jusqu'au 18 janvier 2019.

L'Associé Unique décide qu'aucune rémunération ne sera versée à Edouard Jounet, au titre de son mandat de Président au cours de l'année 2019.

SEPTIEME RESOLUTION : MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'Associé Unique, après avoir constaté l'expiration des mandats des sociétés Ernst & Young Audit et Mathurins Auditeurs Associés, commissaires aux comptes titulaires et de la société Auditex et Monsieur Bruno Vaillant, commissaires aux comptes suppléants, décide de renouveler uniquement le mandat de Ernst & Young Audit, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices venant à expiration **à l'issue de la décision de l'associé unique ou des associés qui statuera(ont) en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.**

Chacun des commissaires aux comptes de Ersnt & Young Audit a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

HUITIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES LEGALES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, et notamment à la société FORMALEX, domiciliée 61, Boulevard Haussmann 75008 PARIS, à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications et formalités légaux en relation avec les résolutions adoptées ci-avant et toute action nécessaire ou utile à l'approbation des comptes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique, en la personne de son représentant, M. Sergio Val, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

GDF International, représenté par M. Sergio Val

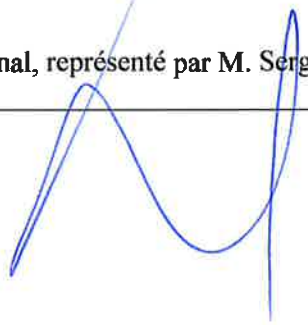

ANNEXE 1

comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
rapport de gestion et rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2018

ANNEXE 1

comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
rapport de gestion et rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2018

CERTINERGY

Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 500.000 Euros
Siège Social : 33 avenue du Maine BP 195– 75755 Paris Cedex 15
798 641 999 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Monsieur Edouard JOUNET, en sa qualité de Président, a conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il sera ensuite donné lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

I- ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L. 232-1, L. 233-6 et R. 225-102 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après l'activité et les résultats de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

I-1-Evénements significatifs

Conformément au plan de sauvegarde approuvé par le Tribunal de Commerce de Paris, par jugement du 28 juin 2016, un règlement a été effectué en juin 2018 correspond à la deuxième tranche de 3 % de l'échéancier pour un montant de 372.837 €. Un second règlement a également été effectué pour 126.816 € correspondant à la quote-part correspondante du passif gelé contesté.

Au cours de l'exercice, CERTINERGY SAS a été informée par le Commissaire à l'exécution du Plan que la proposition de rectification fiscale de 444.136 € lui ayant été notifiée en décembre 2017 ferait l'objet d'un rejet dans le cadre du Plan de Sauvegarde, ce qui a conduit à la reprise de provision pour risques.

A compter du 1er juillet 2018, CERTINERGY SAS occupe des locaux dans le cadre d'un bail précaire au 36ème étage de la Tour Montparnasse, à échéance du 31 décembre 2019.

Le 2 mars 2018, CERTINERGY SAS a conclu un accord transactionnel concernant un litige né lors de sa procédure de sauvegarde. A ce titre, CERTINERGY SAS a concédé l'abandon de 50% du stock de CEE (soit 1,11 TWhc) dont elle avait la propriété, mais sur lequel un tiers disposait d'un droit de rétention. En contrepartie, ce tiers a renoncé à toute réclamation envers CERTINERGY et s'est désisté de toute instance concernant la reconnaissance d'un quelconque préjudice au titre de la résiliation d'un contrat résilié entre les parties fin 2015 dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde. En particulier, ce tiers a renoncé à la déclaration de créance qu'il avait faite, ce qui a conduit le Commissaire au Plan à restituer les sommes qui lui avaient été remises à titre de provision par CERTINERGY SAS, pour un montant de 194.880 €.

Le 15 juin 2018, CERTINERGY SAS a obtenu la validation de sa délégation d'économies d'énergie pour la 4ème période du dispositif des CEE, portant sur un volume de 1 TWhc.

Le 25 juin 2018, CERTINERGY SAS a reçu un avis de vérification fiscale portant sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2017 et en matière de TVA pour la période courant jusqu'au 31/05/2018. A ce jour, ce contrôle n'a pas donné lieu à commentaires de la part de l'administration fiscale.

Le 3 décembre 2018, CERTINERGY SAS a conclu un accord transactionnel avec les sociétés du groupe SAINT GOBAIN, homologué par le Juge Commissaire, ce qui a permis de mettre fin à la créance réclamée par ce dernier dans le cadre du Plan de Sauvegarde.

I-2- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice 2018 :

Notre Société a continué à poursuivre le développement de ses offres auprès des bailleurs sociaux et des clients industriels facilitant la réalisation de travaux clé en main fortement financés par le dispositif des CEE, en partenariat avec des acteurs de premier plan. Parmi eux, notre Société s'appuie notamment sur les compétences et les relais de sa société sœur CN Solutions.

La remontée du prix de vente des CEE couplée à une maîtrise de nos marges a permis à la société de confirmer sa rentabilité.

Ces nouvelles conditions de marché ont permis à notre Société de continuer à conclure avec des obligés de premier rang des engagements de ventes à terme pour les prochaines années garantissant ainsi la sécurisation des débouchés pour une partie significative de la production de CEE de la société.

Notre Société a remarqué certains comportements frauduleux de la part de quelques entreprises avec lesquelles elle a collaboré, dans un contexte plus large de lutte contre la fraude au dispositif des CEE sur laquelle les pouvoirs publics se montrent scrupuleux. Ceci a conduit notre Société à signaler lesdits comportements aux autorités compétentes et à mettre fin à nos relations avec elles. En parallèle, nos équipes continuent de renforcer encore les processus de contrôles pour identifier et lutter contre ces comportements délictuels

I-3- Examen des comptes et résultats :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 65.600.796 € contre 36.249.457 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié à la fin de l'exercice s'élève à 58 salariés contre 40 salariés au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 17.855.634 € contre 6.081.784 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 17.855.634 € contre 8.976.504 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort à 3.720.886 € contre 11.969.372 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'établit pour l'exercice clos à 3.582.726 € contre 1.297.247 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par un résultat net comptable de 17.625.091 € contre 19.493.666 € au titre de l'exercice précédent.

I-4- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Le début d'année 2019 semble valider les hypothèses de croissance budgétaire prévue par l'entreprise.

Dans le cadre de notre développement 2019, les perspectives de croissance de nos activités sont bonnes, notamment portés par le dispositif coup de pouce dans le bâtiment dont la société est signataire de la charte.

Le prix du CEE restant élevé, et pour assurer les perspectives 2019, notre Société a déjà signé avec des obligés de premier rang des engagements de ventes à terme dans le but est de permettre d'assurer une sortie pour les volumes dont la production est déjà bien engagée.

I-5- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Néant.

I-6- Activités en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas développé d'activité en matière de recherche et de développement.

I-7- Activité des filiales et des établissements secondaires

La Société ne dispose d'aucune participation dans des sociétés tant en France qu'à l'étranger et ne dispose d'aucun établissement secondaire.

I-8- Dépenses visées l'article 39-4 du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires) :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a eu aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI.

I-9- Dépenses visées l'article 39-5 du Code Général des Impôts (frais généraux excessifs ne figurant pas sur le relevé spécial) :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a eu aucune dépense visée à l'article 39-5 du CGI.

I-10- Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients :

En application des dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition des deux derniers exercices, à la date du 31 décembre 2018, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs et du solde des créances à l'égard de nos clients pour :

L'exercice écoulé, est la suivante :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	NC					142	NC					64
Montant total des factures concernées (TTC)	NC	1 019 099 €	302 614 €	26 659 €	515 732 €	1 864 104 €	NC	58 893 €	10 015 €	4 455 €	141 227 €	214 590 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	NC	2,24%	0,67%	0,06%	1,13%	4,10%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							NC	0,09%	0,02%	0,01%	0,22%	0,33%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues (TTC)	0 €	0 €	0 €	0 €	131 677 €	131 677 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : entre 15 jours et 45 jours.						Délais contractuels : entre 15 jours et 60 jours.					

L'exercice précédent, est la suivante :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	NC					57	NC					42
Montant total des factures concernées (TTC)	NC	869 010 €	171 €	42 €	19 680 €	888 903 €	NC	3 343 811 €	12 106 €	1 203 €	88 987 €	3 446 107 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	NC	2,87%	0,00%	0,00%	0,06%	2,94%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)							NC	9,22%	0,03%	0,00%	0,25%	9,51%
(B) Factures exclues du (A) relatives é des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues (TTC)	0 €	0 €	0 €	0 €	131 677 €	131 677 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : entre 15 jours et 45 jours.						Délais contractuels : entre 15 jours et 60 jours.					

II- RESULTATS - AFFECTATION

II-1- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 17.625.091 € pour la Société.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

A la réserve légale 0 €

Au titre de dividendes 0 €

En report à nouveau	17.625.091 €
Autres réserves	0 €

Le report à nouveau est ainsi porté à la somme de 10.616.013 €.

Nous vous précisons, pour répondre aux exigences des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

III - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

IV - OPERATIONS REALISEES AU TITRE D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE

Aucune opération au titre d'options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de la Société n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

V - ACQUISITION D'ACTIONS DESTINEES A ETRE ATTRIBUEES AUX SALARIES DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS

Aucune acquisition d'actions n'a été attribuée aux salariés dans le cadre de la participation des salariés aux résultats.

VI - OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par le commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Nous vous proposons d'adopter les décisions que nous vous présentons et de donner en conséquence quitus au Président de sa gestion durant l'exercice écoulé.
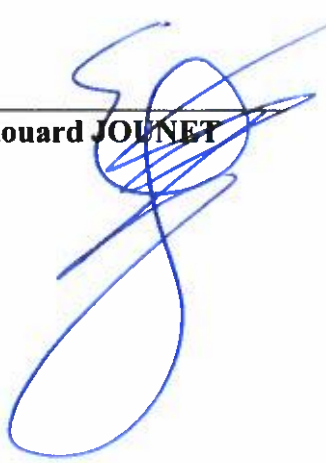
Monsieur Edouard JOUNET
Président